Résolution portant sur une expertise libre du CSE
relative aux ondes électromagnétiques
sur le site de France 3 Bretagne à Rennes

Les élus du CSE sont saisis par les représentants de proximité de France 3 Bretagne d'une demande d'expertise complémentaire relative aux niveaux de rayonnements électro-magnétiques au sein de la régie son du centre technique de Rennes.

Face à l'inquiétude des salariés potentiellement exposés, la direction affirme respecter la loi, qui impose le respect de normes se rapportant aux seuls effets à court terme, dits effets thermiques, des ondes électro-magnétiques.

Mais la connaissance sur les effets de ces rayonnements est encore largement incomplète. Des scientifiques estiment pourtant qu'il y a parallèlement un effet long terme, qui n'est pas pris en compte par la norme française.

Aujourd'hui en France, le CRIIREM (Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électro-magnétiques) est le seul bureau d'études réellement indépendant reconnu et spécialisé dans l'expertise et la gestion des risques liés à l'exposition aux rayonnements électromagnétiques non ionisants.

Cet organisme réalise des analyses qui se réfèrent à des normes moins restrictives que la norme française.

Au titre du principe de précaution sur un sujet sur lequel la connaissance est encore incomplète et laisse la place au doute, les élus décident de faire appel au CRIIREM, afin qu'il apporte une contre-expertise de la situation au sein de la régie de Rennes.

L'organisme sera amené à réaliser à sa convenance des relevés sur site, il fournira une analyse de la situation et pourra être amené à faire des préconisations destinées à réduire le risque d'exposition des salariés. Les élus demandent à la direction de faciliter l'accès de l'expert aux installations concernées, conformément aux besoins de ses relevés.

Cette contre-expertise est destinée à éclairer les représentants de proximité de Rennes et les élus du CSE, afin de leur permettre de contribuer à la protection de la santé des salariés rennais, et plus largement du réseau régional de France 3, conformément à leurs prérogatives.

Adopté à l'unanimité des 20 votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

le 20 avril 2023

Mandat pour ester en justice

Le 20 avril 2023, les élus du CSE du Réseau France 3 ont décidé, par un vote unanime, de diligenter une expertise libre au sein de la régie de la station de France 3 Bretagne à Rennes.

Cette expertise a été confiée au CRIIREM, le Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électro magnétiques non ionisants, organisme habilité à réaliser des expertises opposables, dans le cadre de la gestion des risques sur les biens et les personnes.

Par un courriel du 5 mai, le Président du CSE a informé le Secrétaire que l'expert désigné par le Comité « ne sera pas autorisé à accéder au site de France 3 Bretagne pour réaliser des mesures complémentaires ».

Les élus considèrent que, ce faisant, la direction entrave la mission de l'expert régulièrement désigné par le CSE.

En conséquence les élus mandatent Jean-Hervé GUILCHER, le Secrétaire du CSE, afin de faire valoir les droits du Comité en justice et d'effectuer toutes les diligences nécessaires en ce sens.

Dans ce cadre, les élus du comité décident de faire appel à Maître Kellig LE ROUX, avocate de la SELARL Breizh-Lex, sise à Rennes, afin de les assister et les représenter dans toute action à ce titre, devant toute juridiction compétente.

Adopté à l'unanimité des 20 élus présents
Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Paris, le 25 mai 2023